Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 15 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

**2021 DASCO 25 -** Approbation du changement de dénomination du collège Claude CHAPPE situé au 9 rue des Alouettes (19<sup>e</sup>) en collège Claude CHAPPE-Ida GRINSPAN.

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure** 

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 421 - 24;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Mme la Maire de Paris, lui propose d'attribuer le nom de collège Claude CHAPPE-Ida GRINSPAN à l'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Claude CHAPPE situé 9 rue des Alouettes (19<sup>e</sup>);

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Claude CHAPPE de décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

## Délibère :

L'établissement public local d'enseignement précédemment dénommé collège Claude CHAPPE, situé 9 rue des Alouettes (19°) et relevant de la compétence de la Ville de Paris, est désormais dénommé collège Claude CHAPPE-Ida GRINSPAN.

La Maire de Paris,

**Anne HIDALGO**